

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Nouvelles publications Série «Informatique» SIA

La SIA a le plaisir de présenter la nouvelle édition 1988/1989 de sa série «Informatique dans le domaine de la construction» avec les publications ci-dessous, en deux langues (allemand et français) et remises à jour annuellement.

D 501 Introduction de l'informatique dans les bureaux d'étude

Cette documentation en français et en allemand s'adresse aux responsables de bureaux d'architectes ou d'ingénieurs n'ayant aucune expérience en informatique et vise à leur donner des conseils pour l'introduction d'un système informatique ainsi qu'à les familiariser avec les notions et questions fondamentales dans ce domaine. Le volume contient également une proposition pour l'évaluation et l'établissement d'un cahier des charges.

4^e édition 1988.

Format A4, 26 pages, broché.

Prix : Fr. 30.— (membres SIA : Fr. 18.—).

D 502 Catalogue des systèmes de l'administration

Ce volume contient une vue d'ensemble actuelle des matériels informatiques et des logiciels disponibles en Suisse pour la construction. Il s'adresse aux ingénieurs et architectes qui étudient l'introduction de l'informatique dans leur bureau et est à même de faciliter une présélection des fournisseurs. Quant aux prix mentionnés, ils sont très approximatifs et ne doivent être utilisés que pour une sélection préliminaire. Des tableaux, distribués selon cinq rubriques (administration parties 1 et 2, administration interne, technique de la construction, programmes pour ingénieurs civils), indiquent quel fournisseur offre quel programme.

5^e édition 1988.

Format A4, 6 pages, 25 tableaux séparés, 5 tableaux couleurs, broché.

Prix : Fr. 70.— (membres SIA : Fr. 42.—).

(à suivre)

Treillis d'armature (acier IV) conformes à la norme SIA 162

Nous publions ici le relevé des produits actuellement consignés dans le registre des treillis d'armature (acier IV) répondant aux exigences de la norme SIA 162.

Selon les dispositions contractuelles, les produits mentionnés sont astreints à deux types de contrôle :

- des contrôles internes permanents dans les usines productrices, ayant pour but d'assurer une qualité conforme à la norme ;
- des contrôles périodiques, effectués par le Laboratoire de métallurgie mécanique de l'EPFL sur des échantillons prélevés par sondage, destinés à vérifier la validité des contrôles permanents en usine.

Etat du registre au 9 septembre 1988 (valable jusqu'à fin janvier 1989).

Producteur	Treillis inscrits au registre	Date de l'inscription
Pantex Stahl AG Büron	K 126-131-188-196-283-335 M 207-289-384-492-550-679 B 154-207-289-384-492 BK 154-207-289-384-492 S 158-257-378 W 289 P 384 Treillis spéciaux	1977 Janvier 1984 1977
Von Roll AG Gerlafingen	K 126-131-188-196-283-335 M 207-289-384-492-550-679 B 154-207-289-384-492 BK 154-207-289-384-492 S 158-257-378 W 289 P 384 Treillis spéciaux	1977 Janvier 1984 1977
Ruwa Draht-schweisswerk AG Sumiswald	K 126-131-188-196-283-335 M 207-289-384-492-550-679 B 154-207-289-384-492 BK 154-207-289-384-492 S 158-257-378 W 289 P 384 Treillis spéciaux	1977 Janvier 1984 1977

L'état du registre des treillis d'armature est vérifié tous les quatre mois, de sorte qu'il n'est valable que pour une durée limitée.

Sections

SVIA

Assemblée générale extraordinaire

La SVIA invite ses membres à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 4 novembre 1988 à 17 h 15 au Château de Grandson.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1988.
2. Communications du président.
3. Le comité propose de nommer membres d'honneur le professeur *Bernard Vittoz*, président de l'EPFL, et le professeur *Jean-Marc Lamunière*, architecte.

A l'issue de l'assemblée, M. Jacques-Edouard Berger, professeur, présentera une conférence sur le thème *L'expédition scientifique de Napoléon en Egypte*.

Un apéritif et un repas seront servis au Château de Grandson (Fr. 42.— y compris 3 dl de vin et café).

SVIA

Candidatures

M. *Henri-Pascal Monbelli*, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1978. (Parrains : MM. U. Mocafico et P. Henry.)

Mme *Heidy Rey*, architecte diplômée EPFL en 1988. (Parrain : M. Hervé de Giovannini ; marraine : Mme Florence Kontoyanni.)

Mme *Anne Rossel*, architecte diplômée EPFL en 1979. (Parrains : MM. P. Margot et Y. Callet-Molin.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au Comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SVIA à Zurich.

Section genevoise

Candidatures

M. *Oscar Gustavo Christe*, ingénieur civil, Université nationale de Cordoba/Argentine, 1977.

(Parrains : MM. Fernando Herrera et Daniel Gygax.)

M. *Serge Dal Busco*, ingénieur civil EPFZ, 1982, docteur ès sciences techniques EPFL, 1988.

(Parrains : MM. Renaud Favre et Jean-Claude Badoux.)

M. *Patrick Demaurex*, ingénieur mécanicien EPUL, 1958.

(Parrains : MM. Jean Wahl et Gérard Mansourian.)

Mme *Mathilde Ehretsmann*, ingénieur civil EPFL, 1986.

(Parrains : Mme Corinne Van Cauwenbergh et M. Raymond Lafitte.)

M. *Jean-Gabriel Hammerschlag*, géologue EPUL, 1978, docteur ès sciences EPUL, 1984.

(Parrains : MM. Alfred Piguet et Jean-Daniel Pochon.)

M. *Grégoire Joannou*, architecte EAUG, 1987.

(Parrains : MM. Patrick Devanthéry et Jacques Roulet.)

M. *Michel Savary*, ingénieur civil EPFL, 1981.

(Parrains : MM. Pierre Erbeia et Pierre Andrey.)

M. *Eduardo Schamesohn*, architecte Uni Buenos Aires, 1953 + REG A 1966.

M. Marcel T'Hart, architecte EAUG, 1986.
(Parrains : MM. Michaël Annen et Jacques Roulet.)

Mme Alexandra Villegas, architecte EPFL, 1984.
(Parrains : MM. François De Planta et Fabrice Jucker.)

M. Gilbert Vuilleumier, ingénieur physicien EPFZ, 1965, docteur ès sciences physiques Université de Genève, 1970.

(Parrains : Mme Jacqueline Juillard et M. Gabriel Minder.)

M. Willy Weber, architecte EAUG, 1970.
(Parrains : MM. Pierre Andrey et Jean-Marie Bondallaz.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Groupes spécialisés

Groupe spécialisé des installations et de l'énergie dans le bâtiment, GIE

Séminaire 1988 : mercredi 23 novembre 1988, de 14 h 30 à 18 h 30, au Kursaal, à Berne

Le Groupe spécialisé des installations et de l'énergie dans le bâtiment a été constitué l'an dernier, dans le but de mieux maîtriser les aspects techniques et énergétiques lors de la planification et de la construction des bâtiments.

Dès ses débuts, ce groupe a rencontré un grand succès car ces problèmes sont au centre de nombreuses préoccupations.

En effet, des projets de bâtiments qui soient à la fois peu gourmands en énergie, confortables à habiter et faciles à exploiter ne sont réalisables que si, dès le début des études, une étroite collaboration s'instaure entre architectes et ingénieurs spécialisés. Mais il faut bien reconnaître que cette collaboration n'est pas toujours parfaite. Elle se heurte notamment à plusieurs difficultés :

- manque d'expérience dans les nouvelles formes de collaboration
- peur de l'architecte de perdre une partie de sa liberté créative
- peur de l'ingénieur de porter seul la responsabilité de nouvelles solutions et techniques.

La répartition des tâches et des responsabilités entre le maître de l'ouvrage, l'archi-

tecte, l'ingénieur et l'entrepreneur, d'autre part, donne souvent lieu à discussions.

Une partie de ces problèmes peuvent se trouver résolus par l'introduction de nouvelles méthodes, dont la *planification intégrale*, qui consiste, dès la conception du bâtiment, à constituer une équipe pluridisciplinaire grâce à laquelle maîtriser tous les aspects techniques et énergétiques.

Il n'existe à ce jour en Suisse que peu d'exemples d'une planification intégrale ayant permis de réaliser une architecture bonne et convaincante et des installations rationnelles et performantes. En Grande-Bretagne en revanche, le bureau Arup Associates, de Londres, a mis en œuvre une procédure originale pour plusieurs réalisations de haut niveau.

Le but du séminaire étant de présenter et de discuter une méthode ayant permis d'obtenir des réalisations remarquables, c'est un immeuble réalisé par ce bureau londonien que nous retiendrons : un des exemples présentés concernera l'immeuble Gateway 2, construit à Londres entre 1981 et 1984, qui comprend un atrium autour duquel sont réparties les surfaces de bureau. Grâce à une méthode de conception et de planification extrêmement soignée, Arup Associates ont réussi à maîtriser dans leur ensemble les problèmes architecturaux et techniques. L'attention portée notamment aux questions d'éclairage et d'aérations naturelles a permis de construire un bâtiment sans climatisation et particulièrement apprécié de ses utilisateurs.

Après une présentation par un architecte et un ingénieur du bureau londonien, une table ronde sera menée par M. Niklaus Kohler, architecte, et animée par MM. P. Chuard, ingénieur, A. Pini, architecte, P. Lampert, ingénieur représentant un important maître d'ouvrage, et P. Meyer, professeur et architecte ayant l'expérience de grands projets.

Le comité du GIE souhaite que cette rencontre permette un large tour d'horizon sur les thèmes :

- Y a-t-il contradiction entre planification intégrale et architecture valable ?
- Où sont les limites de la planification intégrale ?
- La planification intégrale conduit-elle aux planificateurs généraux ?
- Quelles sont les chances de petits bureaux ?
- Les questions d'honoraires SIA représentent-elles un obstacle insurmontable ?

Le comité du GIE vous invite donc vivement à réserver cet après-midi du 23 novembre à Berne.

Ch. Weinmann,
vice-président du GIE

Nouveaux numéros d'appel à la rédaction dès le 11 novembre 1988

A partir du 11 novembre de cette année, les numéros d'appel téléphonique à sept chiffres seront introduits pour la centrale de l'EPFL, les deux chiffres 47 étant remplacés par 693. En conséquence, les numéros de la rédaction d'*Ingénieurs et architectes suisses* sont dorénavant les suivants :

Téléphone : 021/693 20 98 ☎

Télécax : 021/693 20 84

Merci de vous en souvenir lors de votre prochaine communication !

Le coin de la rédaction

Point final

On n'épiloguera pas ici une fois de plus sur l'étrange sens de la prospective qui conduit à mettre à l'enquête avec une célérité peu usuelle en matière fédérale l'objet sur lequel on avait jugé, il y a moins de cinq ans, qu'il était inutile de se prononcer avant la première décennie du XXI^e siècle : ce sont les mêmes experts qui nous en expliquent aujourd'hui l'urgence sous la houlette de M. Ogi. Il faut souhaiter que les priorités soient clairement respectées dans l'évaluation qui aboutira au choix du Conseil fédéral¹. En effet, la création d'un nouveau corridor ferroviaire pour le transit des convois routiers de 40 tonnes est avant toute chose une question engageant la crédibilité de notre pays à l'échelle européenne. Si nos partenaires ont bien voulu faire preuve de bonne volonté, moyennant la promesse d'étudier des solutions transitoires en attendant la mise en service de la nouvelle artère ferroviaire de transit, il ne s'agit que d'un sursis dépendant de la réalisation du projet le plus adéquat.

Que le nouveau tracé tienne également compte des aspirations de régions se sentant aujourd'hui quelque peu à l'écart des grandes voies de communication, voilà qui est un souhait légitime, à condition de ne pas constituer un handicap pour la construction et l'exploitation de la future transversale. Le regard porté sur ce projet doit être résolument neuf : le fait qu'un axe comme le Saint-Gothard s'appuie sur une tradition millénaire ne dispense pas d'une analyse approfondie à la lumière des données techniques, économiques, politiques et sociales les plus récentes.

Le désir d'emporter la décision rend ingénieux : on a pu calculer que l'économie réalisée sur un projet autre que celui du Saint-Gothard pourrait être investie dans l'amélioration des prestations de cette ligne au bénéfice de nos Confédérés du sud, par exemple. Par ailleurs, on a pu entendre un haut fonctionnaire ayant eu des attaches en Suisse orientale expliquer que l'amélioration des liaisons du Valais avec la Suisse était possible indépendamment de la nouvelle transversale, la réalisation d'un tunnel de base Berne-Valais pour le ferroutage pouvant être financée par les droits sur les carburants routiers ! Dommage qu'on ne se soit pas avisé plus tôt de cette possibilité alléchante... Il ne reste qu'à faire confiance au *fair-play* du plus sportif de nos conseillers fédéraux, dont dépend ce choix capital pour notre pays.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

¹Contrairement au choix du nouvel avion de combat : dès ce printemps, on recommandait paraît-il aux entreprises qui préparaient leurs dossiers pour les compensations industrielles de ne pas perdre de temps sur le F-16...